

## TISSER DES LIENS DE VOISINAGE À MAUBEUGE

### Synthèse du projet

Je me suis implantée au Sud-Ouest de Maubeuge. C'est une partie plutôt résidentielle du centre-ville, à côté de la gare. Ce site répond à plusieurs problématiques que nous avons soulevé dans notre schéma directeur de groupe. L'espace public est monofonctionnel, la voiture y est omniprésente. La place de Wattignies et celle des Arts sont en réalité des parkings. Les habitants du quartier n'ont pas de lieu extérieurs agréables pour se retrouver.

Ce site possède un patrimoine végétal, mais ce dernier ne structure pas l'espace. Il n'y a pas de continuité paysagère.

Quant au patrimoine architectural de la reconstruction, les intentions de l'architecte Lurçat - qualité d'habité, cité jardin- sont aujourd'hui peu visibles. Le trottoir de l'avenue Marie-Alexandre Guénin est encombré de poubelles, les massifs associés aux immeubles font peine à voir. De manière générale, les espaces de pelouses entre les immeubles d'habitation du site n'engendrent pas d'usages.

J'ai également choisi ce site pour son caractère résidentielle, car je souhaitais travailler sur la qualité d'habité.

L'objectif est donc de restructurer l'espace public pour améliorer le cadre de vie des habitants. Je souhaite créer un cadre qui inciterait les habitants à aller les uns vers les autres, à tisser des liens de voisinages.

Concrètement, il s'agit de diversifier les fonctions de l'espace public; de réactiver le patrimoine architectural et végétal; d'offrir une plus grande place au piéton, réduire l'impact de la voiture. Pour finir, je souhaite instaurer des seuils successifs dans l'espace public afin de marquer différents degré d'espaces, différents degré de collectif et d'intime.

J'ai réorganisé la circulation automobile et hiérarchisé les circulations piétonnes. Le parcours principal part, du sud vers le nord, de la gare et traverse les deux places -où le stationnement a été fortement modifié- pour rejoindre l'axe commerçant. D'Est en Ouest, il part de l'axe commerçant, traverse la place de Wattignies et rejoint le boulevard de l'Europe. Sur ce parcours, les trottoirs sont généreux. La place du piéton et celle de la voiture sont clairement définies (chaussée, bordure, etc). L'échelle de la végétation est haute, elle accompagne les usagers le long du parcours et indique la nature de l'espace.

Un autre parcours, plus intime, complète le premier. Il permet aux habitants d'accéder à leur logement, d'aller chez leurs voisins, passe à travers des « cellules de voisinage » que je définirais plus bas. Sur ce parcours, les voies où la voiture circule sont partagées (pas de délimitation claire entre espace piéton et espace automobile).

Concernant la place de Wattignies, j'ai repris la volonté de Lurçat d'en faire une place populaire. La végétation haute indique l'échelle de cette place et la cadre. Le bâtiment de la CAF s'ouvre vers la place grâce à un large emmarchement. J'ai choisi

d'ouvrir l'accès au square associé au bâtiment, vers lequel les usagers de la place sont guidés grâce au végétal.

J'ai aménagé un parvis devant le groupe scolaire, devant lequel la voiture ne circule plus. Cela offre une place plus confortable aux parents et aux enfants pour se retrouver, discuter ou jouer avant ou après l'école.

J'ai tenu compte du projet de marché couvert. Son implantation permet de recalibrer l'échelle de la place. Face au bâtiment de la CAF, il cadre un espace de circulation et de pause, de rencontre. Il permet également de mettre à distance la bande de stationnement à l'Est de la place.

La voiture ne circule plus que sur les côtés Est et Sud.

J'ai enfin créer des « cellules de voisinages » qui regroupent plusieurs bâtiments de logements, collectifs ou individuels. L'idée est de créer un espace (public) commun à un nombre défini d'habitants, dans lequel ils peuvent se réunir, jouer, faire la fête des voisin, se croiser, discuter avant de rentrer chez eux, tisser des liens.

Ces dernières sont délimitées par des haies vives. Le changement de la nature du sol, le resserrement du chemin, associé à la haie indiquent à l'utilisateur qu'il passe à un autre espace, plus intime. La végétation y est plus basse que sur les places et sur le parcours principal: arbuste, fruitiers, buissons, etc.

Un autre seuil, nouveau resserrement de commun, est associé à chaque bâtiment : le frontage. Ces espaces sont signifiés par des murets pour les immeubles collectifs et par des haies pour les maisons individuelles. L'entretien de ces frontages est pris en charge par les habitants, qui peuvent y jardiner si ils le souhaitent, y ranger leur vélo, etc. Par son caractère original, parce qu'à chaque fois différents, le frontage permet de caractériser chaque immeuble et la cellule en elle-même.

Le traitement des cellules diffère parfois suivant l'implantation du bâti. Une implantation libre m'a amené à sortir complètement la voiture du site. Le stationnement et le ramassage des poubelles ont lieu sur les pourtours de la cellule, sur des espaces prévus à cet effet. Lorsqu'à l'inverse, l'implantation du bâti est plus linéaire et évoque la rue, la voiture circule sur une voie partagée. Cette dernière invite l'automobiliste et le piéton à faire mutuellement attention à l'autre. Des espaces spécifiques y sont prévus pour les poubelles. Le choix de ce type de voie permet aussi de ne pas exclure ces immeubles du reste de la cellule de voisinage notamment pour l'avenue Marie-Alexandre Guénin. Du pied de son immeuble jusqu'à la pelouse en face, l'habitant ne rencontre pas de limites de bordures successives. Le passage se veut fluide.